

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 8 avril 2025 à 19 h**

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

**Absents, excusés :** GODET Cécile (donne pouvoir à DELAUZUN Corinne), VEZON Gérald (donne pouvoir à CARRERES Thierry)

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine

**1°) Fixation du taux communal des Impôts**

La séance étant ouverte, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025. Le Conseil constate que le produit à taux constants attendu est de 228 138 € sachant que celui de 2024 était de 220 218 €, soit environ 3,31 % d'augmentation, grâce à la progression des bases d'imposition.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 (soit pas d'augmentation) et vote les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 32,40 %, dont 13,62 % pour la commune et 18,78 % pour le Département depuis le regroupement de la taxe foncière entre la commune et le département,

Taxe foncière (non bâti) : 52,75 %

Taxe d'habitation : 12,36 %

*Délibération votée à l'unanimité*

**2°) Présentation et vote du Budget – Commune**

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
689 562,00	689 562,00	658 942,00	658 942,00

*Délibération votée à l'unanimité*

**3°) Présentation et vote du Budget – Assainissement**

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
99 688,00	99 688,00	55 821,00	55 821,00

*Délibération votée à l'unanimité.*

**4°) Création d'un poste de rédacteur territorial**

M. le Maire propose la création à compter du 10/04/2025, d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures. Cet emploi sera occupé par Mme ROMAN Bénédicte, nommée par arrêté du Maire. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : rédaction des courriers, préparation des réunions, accueil du public, gestion de l'état civil, de l'urbanisme, des listes électorales, des paies, de la comptabilité, de la cantine et garderie.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**5°) Demande de subvention Voirie**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de voirie suite à l'appel d'offre 2023-2026 ; Le coût des travaux évalué par la DDT s'élève à la somme de 57 578,95 H.T pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite une subvention sur le programme « Atout Ruralité 07 » auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et mandate la Société LAUPIE pour effectuer ces travaux.

*Délibération votée à l'unanimité.*

## 6°) Questions diverses

### *Infos :*

- M. DUSEIGNE de Lablachère recense tous les clochers de l'Ardèche. Il est venu visiter le clocher de St Sauveur et nous a établi un historique sur les 2 cloches (son compte-rendu est disponible en mairie et sera transmis à la Commission Patrimoine),
- Lavage des bacs ordures ménagères le 22 mai 2025,
- Pastoralisme au Devès ; suite à la demande de Jean-Loup PAYAN, le pâturage dans les bois communaux a commencé.

### *Travaux*

- Rambarde aux escaliers de l'église faite par les employés communaux,
- Changement de la porte de la salle du conseil municipal, côté place,
- Remplacement de poteaux France Télécom route de St Jean,
- Travaux fibre terminés, en attente de l'ouverture aux opérateurs dans 3 mois,
- Construction d'un mur et crépi à la station d'épuration,
- Réalisation de marquages, parking boulangerie, cimetière, rue du quai de la Claysse, école (marelle...),
- Mise en place de graviers dans différents chemins communaux,

### *Courriers reçus*

- Mail des Joyeux Marcassins : demande d'aide pour payer les agents de sécurité lors des fêtes du village ; la mairie finance du matériel mais chaque association est responsable des festivités qu'elle organise, aucune aide ne sera allouée,
- L'Association des Parents d'élèves s'engage à participer à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'une structure multi-jeux à l'école (2/10 ans) ; l'association du Diocèse participe à hauteur de 10 000 € et la Mairie réalisera le complément pour un total TTC de 19 908,00 €,
- Danielle BALMELLE : problème de circulation de motos et quads dans le quartier de la Coste et sur la piste DFCEI. Elle met l'accent sur la dangerosité de ces pratiques vu la vitesse des engins. Le Conseil Municipal est bien conscient qu'il peut y avoir des nuisances mais ne peut pas mettre le village sous cloche pour 10 % d'utilisateurs indisciplinés contre 90 % respectueux,
- Discussion sur le site internet de la commune : l'Association des Maires ruraux de l'Ardèche met à disposition le site actuel (Campagnol) pour une cotisation annuelle de 220 € et la commission communication le mettra à jour en collaboration avec cet organisme.

Catherine FAIVRE

Fin de séance : 20 h 35